

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARETZ, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LESNE SETIAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 12 : Monique LESNE SETIAUX, Christelle LESNE, Didier DECOMBLE, Marie-Eve GERVAIS, Gwendoline OLIVIER, OLIVEIRA Maria, Thomas LECLERCQ, Jérôme FOSSE, Frédéric BLAVOET, Didier KEHL, Alexandra DECAMPS, Christelle NOE

Absents ayant donné procuration : 2

Sandra CADET a donné procuration à Christelle LESNE

Matthieu FOREST a donné procuration à Monique LESNE SETIAUX

Absent : Frédéric LEAL

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 3- Mandat au CDG59 pour le lancement d'un marché d'assurance statutaire
- 4- Approbation du Compte de Gestion 2023
- 5- Vote du Compte Administratif 2023
- 6- Affectation des résultats 2023
- 7- Vote du taux des taxes directes locales
- 8- Subvention CCAS
- 9- Subvention aux associations
- 10- Vote du budget primitif 2024
- 11- Questions diverses

1-Désignation d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance : Christelle LESNE
VOTE : 14 voix POUR

2-Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2024 est mis au vote. C. NOE souhaite qu'on y apporte des précisions : y ajouter le nombre d'employés éligibles à la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat.

D. KEHL souhaite avoir connaissance de la facture pour les illuminations de Noël lors du prochain conseil municipal.

Le vote d'approbation du procès-verbal est reporté à la prochaine séance.

3- Mandat au centre de gestion pour le lancement d'un marché d'assurance statutaire

La commune de Maretz doit accepter de donner un mandat au centre de gestion du nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre De Gestion du Nord et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), La commune demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat

Le conseil APPROUVEE à l'unanimité de donner mandat au CDG59.

4-Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion est produit par le comptable du trésor et reprend l'ensemble des dépenses et recettes. Il est en parfaite cohérence avec le compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le compte de gestion de la commune de Maretz pour l'année 2023 à l'unanimité.

5-Vote du compte administratif 2023

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Investissement : dépenses : 541 729.32€ ; Recettes 347 321.04€ ; RESTE A REALISER : 0€

Fonctionnement : Dépenses : 912 999.35€ ; Recettes : 1 218 043.46€ ; RESTE A REALISER : 0€

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : **305 044.11 €**, et un **excédent de fonctionnement cumulé de 573 346.42€**

Un déficit d'investissement de : **194 408.28 €**, et un **résultat excédentaire d'investissement cumulé de + 129 028.83€**

Le compte administratif est APPROUVE

Résultat du vote : Pour : 9, Contre : 2 (C.NOE et A.DECAMPS), Abstention : 1 (D. KEHL)

6-Affectation des résultats

L'exercice présente donc un excédent de fonctionnement de 573 346.42€ affecté au 002.

L'investissement présentant un excédent, il n'y a pas de besoin de financement.

Et un excédent cumulé d'investissement de 129 028.83€ affecté au 001

APPROUVEE avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (C. NOE)

7-Vote du taux des taxes directes locales

Il est proposé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taxes directes locales et de les reconduire à l'identique. Ces mêmes taux n'ont pas évolué depuis 2016

| Taux 2024 | |
|-------------------|---------|
| Foncier Bâti | 35.81 % |
| Foncier Non Bâti | 56.42 % |
| Taxe d'habitation | 16.29 % |

La proposition est APPROUVEE à l'unanimité.

8-Subvention au CCAS

Il est proposé de reconduire la même somme que tous les ans, soit 5 000€

La proposition est APPROUVEE à l'unanimité.

9-Subvention aux associations

Madame le Maire présente les différentes demandes reçues et propose d'augmenter les subventions par rapport à l'année dernière :

Maretz Gym Détente : il est demandé 600€. La proposition est APPROUVEE à l'unanimité.

Club des aînés du nouveau siècle : Mme le Maire propose une subvention à hauteur de 600€, le club souhaitant une hausse de la subvention par rapport à l'année dernière.

D. KEHL souhaite en connaître la raison.

La Présidente du club, Mme GERVAIS, explique qu'elle souhaiterait organiser une sortie sur l'année et cela nécessite des financements supplémentaires.

Les membres du conseil proposent d'augmenter le montant de la subvention et acceptent, à l'unanimité, d'octroyer la somme de 800€.

U.N.C Section de Maretz : il est demandé 600€. La proposition est APPROUVEE à l'unanimité.

Société de chasse : il est demandé 600€. La proposition est APPROUVEE avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (D.DECOMBLE)

Football club de Maretz : le club sollicite une hausse de la subvention, expliquant qu'il souhaite renouveler son équipe « sénior » et qu'actuellement, la subvention sert essentiellement à régler les licences et l'arbitrage.

A.DECAMP demande pourquoi les dirigeants ne font pas de loto pour aller chercher des financements ?

C.NOE demande s'il y a encore une association et comment savoir quand il y a un match ?

⇒ Mme le Maire lui répond que ces éléments sont sur internet.

Mme le Maire propose l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 200€.

La proposition est approuvée avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (C. NOE, A. DECAMPS, D. KEHL)

10-Vote du budget primitif 2024

Mme le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

| | | |
|------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Investissement : | Dépenses : 697 006.59 € ; | Recettes : 567 977.76 € |
| | | Résultat reporté : + 129 028.33€ |
| | | Recettes totales : 697 006.59€ |

| | | |
|------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Fonctionnement : | Dépenses : 1 330 259.42 € ; | Recettes : 756 913 € |
| | | Résultat reporté : + 573 346.42€ |
| | | Recettes totales : 1 330 259.42€ |

Mme le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2024 et indique que chaque opération a fait l'objet de demande de subvention :

- Travaux de voirie et création de trottoirs : rues des Poilus, de la délivrance, Georges Clémenceau (RD15), rue d'Elincourt, (RD111) et rue de Saint Quentin
- Aménagement des allées du cimetière, 2^e phase
- Création et ouverture de la boulangerie

D. KEHL souhaite savoir si Mme le Maire va attendre le retour des subventions pour entamer les travaux au cimetière ?

⇒ Mme le Maire lui répond par l'affirmative.

Questions diverses

A.DECAMPS souhaiterait que les membres de l'opposition soit informé de la parution du magazine municipal afin de pouvoir également publier un article.

C. NOE souhaite savoir quand sera installée la rampe pour personne à mobilité réduite devant le bureau de la Poste.

⇒ Mme le Maire l'informe que celle-ci sera réalisée très prochainement par les employés.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h35

Le présent procès-verbal est établi, modifié et publié à Marez, le 07/06/2024

Le Maire,

Monique LESNE SETIAUX



la secrétaire de séance,

Christelle LESNE

